

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Croix-Rouge de Belgique - Communauté francophone - Activités internationales**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Adresse : Rue de Stalle

N° : 96

Boîte :

Code postal : 1180

Commune : Uccle

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet : www.croix-rouge.be

Adresse e-mail : departement.international@croix-rouge.be

Numéro d'entreprise

0462.132.150

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

10-08-2011

COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

15-06-2023

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

Exercice précédent du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-ASBL 6.1, C-ASBL 6.2.1, C-ASBL 6.2.3, C-ASBL 6.2.4, C-ASBL 6.3.1, C-ASBL 6.3.2, C-ASBL 6.3.4, C-ASBL 6.3.5, C-ASBL 6.3.6, C-ASBL 6.4.1, C-ASBL 6.4.2, C-ASBL 6.5.1, C-ASBL 6.5.2, C-ASBL 6.11, C-ASBL 6.16

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

WIRTZ Frédéric

Administrateur Président

Rooststraat 25

1860 Meise

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-30

Fin de mandat : 2024-12-31

Président du Conseil d'Administration

LOIR Jean-Pierre

Administrateur

Rue d'Arquet 179

5000 Namur

BELGIQUE

Début de mandat : 2014-06-25

Fin de mandat : 2024-12-31

Administrateur

VAN CAUWENBERGHE Marc

Administrateur

Rue des Fleuristes 30

1082 Berchem-Sainte-Agathe

BELGIQUE

Début de mandat : 2013-06-04

Fin de mandat : 2024-12-31

Administrateur

HUBLET Pierre

Administrateur Gestion Journalière

Rue de l'église 53

1490 Court-Saint-Etienne

BELGIQUE

Début de mandat : 2015-12-19

Fin de mandat : 2024-12-31

Administrateur

FOSSEUR Sébastien

Administrateur Trésorier

Rue de Bomerée 32

6110 Montigny-le-Tilleul

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-01-06

Fin de mandat : 2024-12-31

Administrateur

ERNST & YOUNG REVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00160)

0446334711

RUE DES GUILLEMINS 129

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-30

Fin de mandat : 2024-06-30

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

MOREAU MARIE-LAURE (A01729)

AVENUE DES MELEZES 25

4121 Neuville-en-Condroz

BELGIQUE

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>4.007</u>	<u>1.948</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	3.167	1.108
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	3.167	1.108
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	840	840
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	840	840
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	840	840

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	16.499.103	12.236.400
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	6.811.096	2.247.370
Créances commerciales		40	6.705	10.127
Autres créances		41	6.804.391	2.237.243
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	9.675.642	9.945.482
Comptes de régularisation	6.6	490/1	12.365	43.548
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	16.503.110	12.238.348

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>4.829.921</u>	<u>4.269.255</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.7	13	2.618.580	2.744.666
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	2.211.341	1.524.589
Subsides en capital		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>388.383</u>	<u>242.842</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	388.383	242.842
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.7	164/5	388.383	242.842
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>11.284.806</u>	<u>7.726.251</u>
Dettes à plus d'un an	6.8	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	11.243.290	7.685.007
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	176.949	292.457
Fournisseurs		440/4	176.949	292.457
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	5.835.926	6.634.314
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	45	183.503	156.456
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9	183.503	156.456
Autres dettes		48	5.046.912	601.780
Comptes de régularisation	6.8	492/3	41.516	41.244
TOTAL DU PASSIF		10/49	16.503.110	12.238.348

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	21.697.443	12.415.645
Chiffre d'affaires	6.9	70	20.580	20.062
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	21.617.084	12.348.122
Autres produits d'exploitation		74	59.779	47.461
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	21.148.927	12.685.517
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	18.481.747	10.388.904
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.9 62	2.519.682	2.431.188
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.052	4.137
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.9 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.9 635/9	145.540	-138.970
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	906	258
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	548.516	-269.872

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	14.331	5.982
Produits financiers récurrents		75	14.331	5.982
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	14.331	5.982
Autres produits financiers	6.10	752/9		
Produits financiers non récurrents	6.11	76B		
Charges financières		65/66B	2.180	3.530
Charges financières récurrentes	6.10	65	2.180	3.530
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	2.180	3.530
Charges financières non récurrentes	6.11	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	560.667	-267.420
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.12 67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	560.667	-267.420
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	560.667	-267.420

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	2.085.256	1.411.918
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	560.667	-267.420
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	1.524.589	1.679.338
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791	126.085	128.283
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691		15.612
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	2.211.341	1.524.589

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	166.204
8022		
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	166.204	
8122P	XXXXXXXXXX	166.204
8072		
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	166.204	
211	0	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	976.422
8163	3.111	
8173		
(+)/(-) 8183		
8193	979.533	
8253P	XXXXXXXXXX	
8213		
8223		
8233		
(+)/(-) 8243		
8253		
8323P	XXXXXXXXXX	975.314
8273	1.052	
8283		
8293		
8303		
(+)/(-) 8313		
8323	976.366	
(24)	<u>3.167</u>	
241	3.167	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES SOCIÉTÉS - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	840
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	840	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE

CROIX-ROUGE DE BELGIQUE

0406729809

Etablissement d'utilité publique

RUE DE STALLE 96

1180 Uccle

BELGIQUE

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

490 : CHARGES A REPORTER

Exercice
12.365

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

RÉSERVES DISPONIBLES : 302.856 €
(302.856 € FIN 2021)
FONDS ACTIONS INTERNATIONALES : 1.661.709 €
(1.717.606 € FIN 2021)
FONDS URGENCES INTERNATIONALES : 630.091 €
(700.280 € FIN 2021)
FONDS ÉPIDÉMIES : 23.925 €
(23.925 € FIN 2021)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 164/5 du passif ("Provisions pour autres risques et charges") si celle-ci représente un montant important

Provisions Risques Bailleurs
Provisions Risques Spécifiques

Exercice
208.270
180.113

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

8801

Emprunts subordonnés

8811

Emprunts obligataires non subordonnés

8821

Dettes de location-financement et assimilées

8831

Etablissements de crédit

8841

Autres emprunts

8851

Dettes commerciales

8861

Fournisseurs

8871

Effets à payer

8881

Acomptes sur commandes

8891

Autres dettes

8901

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42)

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières

8802

Emprunts subordonnés

8812

Emprunts obligataires non subordonnés

8822

Dettes de location-financement et assimilées

8832

Etablissements de crédit

8842

Autres emprunts

8852

Dettes commerciales

8862

Fournisseurs

8872

Effets à payer

8882

Acomptes sur commandes

8892

Autres dettes

8902

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

8803

Emprunts subordonnés

8813

Emprunts obligataires non subordonnés

8823

Dettes de location-financement et assimilées

8833

Etablissements de crédit

8843

Autres emprunts

8853

Dettes commerciales

8863

Fournisseurs

8873

Effets à payer

8883

Acomptes sur commandes

8893

Autres dettes

8903

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	
9076	164.134
9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

496 : Gain de change

Exercice
41.516

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Prestations : Cours Général de Droit International Humanitaire

20.580

20.062

Ventilation par marché géographique

Belgique

20.580

20.062

Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations

730

Dons

731

3.726.412

885.089

Legs

732

Subsides

733

17.890.672

11.463.033

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

9086

44

39

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087

39,8

39,1

Nombre d'heures effectivement prestées

9088

65.829

69.736

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620

1.749.516

1.610.750

Cotisations patronales d'assurances sociales

621

505.241

495.247

Primes patronales pour assurances extralégales

622

46.212

37.906

Autres frais de personnel

623

218.713

287.285

Pensions de retraite et de survie

624

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-)

635

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

9110

Reprises

9111

Sur créances commerciales

Actées

9112

Reprises

9113

Provisions pour risques et charges

Constitutions

9115

338.459

55.905

Utilisations et reprises

9116

192.919

194.875

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

640

297

258

Autres

641/8

609

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Nombre total à la date de clôture

9096

3

2

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

9097

1,2

0,2

Nombre d'heures effectivement prestées

9098

1.665

32

Frais pour l'association ou la fondation

617

73.027

1.085

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Ventilation des autres produits financiers

Intérêts

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Frais Bancaires

Codes	Exercice	Exercice précédent
	5.672	5.588
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	2.180	1.806

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'association ou à la fondation (déductibles)

Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	282.137	259.181
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association ou la fondation

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'association ou pour la fondation doivent également être mentionnées

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Engagements de l'ASBL sur les cofinancements des projets au 31/12/2022

Cofinancements acquis au 31/12/2022

Cofinancements sécurisés au 31/12/2022

Solde engagements ASBL au 31/12/2022

Exercice

6.640.736

2.512.671

724.278

3.403.787

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET AUTRES SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTITÉS LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entités liées	9291	384.205	412.080
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	384.205	412.080
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	391.535	
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	391.535	
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entités liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entités liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'association ou de la fondation	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431	5.672	5.588
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
Chiffre d'affaires, cotisations, dons, legs, subsides et autres produits d'exploitation	9493	1.098.594	891.910

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation pour sûreté de dettes ou d'engagements de sociétés associées

Constituées ou irrévocablement promises par des sociétés associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'association ou de la fondation

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES SOCIÉTÉS AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives et si elles ne sont pas réalisées conformément aux conditions qui s'inscrivent dans le cadre de l'objet de l'association ou de la fondation défini dans les statuts, y compris le montant de telles transactions et la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de l'association ou de la fondation

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	
95061	43.966
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	35,2	19,6	15,6
Temps partiel	1002	6,5	1,7	4,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	39,8	21	18,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	59.703	35.899	23.803
Temps partiel	1012	6.126	2.067	4.059
Total	1013	65.829	37.966	27.862
Frais de personnel				
Temps plein	1021	2.242.544	472.679	957.643
Temps partiel	1022	277.137	96.456	189.412
Total	1023	2.519.682	569.135	1.147.055
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	28.712	9.522	19.190

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	39,6	20,5	15,3
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	69.736	39.335	30.401
Frais de personnel	1023	2.431.188	1.221.196	1.209.992
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	29.647	9.061	20.586

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	35	9	41,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	18	9	24,7
Contrat à durée déterminée	111	17		17
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	18	3	20,5
de niveau primaire	1200	4	3	6,5
de niveau secondaire	1201	3		3
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
de niveau universitaire	1203	10		10
Femmes	121	17	6	21,2
de niveau primaire	1210	11	5	14,7
de niveau secondaire	1211	2		2
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	4	1	4,5
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	35	9	41,7
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	3	2
Nombre d'heures effectivement prestées	151	1.665	32
Frais pour l'association ou la fondation	152	73.027	1.085

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	15	6	18,5
210	10	6	13,5
211	5		5
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	12	4	14,2
310	11	4	13,2
311	1		1
312			
313			
340			
341			
342	3		3
343	9	4	11,2
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	1	5811	1
5802	7	5812	40
5803	1.050	5813	140
58031	1.050	58131	140
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

6.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont portées à l'actif à leur prix d'acquisition. Les achats de petits matériels d'une valeur inférieure à 500 € sont portés directement dans les charges et non comme immobilisations à amortir. Les immobilisations corporelles d'une valeur supérieure à 500 € dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements aux taux fiscalement admis, c'est-à-dire :

Catégorie I Catégorie II Système d'amortissement Taux
 Immobilisation acquise dans le cadre d'une convention - Linéaire 100%
 Autre immobilisation
 Logiciel informatique Linéaire 33.33%
 Matériel informatique Linéaire 33.33%
 Matériel de bureau Linéaire 20%
 Mobilier Linéaire 20%

Les immobilisations corporelles qui, en fin de projet, sont transférées aux bénéficiaires et le matériel de secours envoyés lors de crises humanitaires d'urgence sont portés directement dans les charges et non comme immobilisations à amortir, sauf règle contraire du bailleur.

6.2 CAUTIONNEMENTS VERSÉS EN NUMÉRAIRES

Ils sont versés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

6.3 CRÉANCES À PLUS D'UN AN ET CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement est en tout ou en partie incertain ou compromis.

6.4 PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les titres à revenus fixes sont toutefois portés au bilan à leur valeur d'acquisition. Les frais accessoires relatifs à l'acquisition sont pris intégralement en charge par le compte de résultats de l'exercice d'acquisition.

Les placements font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition. Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les placements pour tenir compte, soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale. Des réductions de valeur complémentaires sont actées selon les mêmes modalités que celles qui sont fixées pour les placements de trésorerie.

6.5 COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation sont évalués selon le pro rata du temps de façon que les comptes de l'exercice reprennent les produits et les charges qui les concernent.

6.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions couvrent des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant. Leur évaluation est faite en fonction des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Elles sont constituées sur base des méthodes arrêtées par l'organe d'administration de l'association et ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice.

Des provisions pour risques et charges sont constituées notamment pour faire face au risque d'inéligibilité des dépenses encourues dans le cadre des projets de l'ASBL. Une estimation est réalisée sur les projets qui présentent un risque connu de non éligibilité de dépenses.

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées sur les projets qui présentent des pertes. Les provisions sont comptabilisées pour couvrir les pertes estimées jusqu'à la fin du projet. Toutefois, l'ASBL International est rarement confrontée à des projets qui se terminent en pertes, ceux-ci faisant l'objet d'un suivi régulier afin de ne jamais dépasser le montant des dons affectables au projet.

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le cas où une convention prévoit un montant forfaitaire affecté à un type de dépenses, par exemple les évaluations. La provision est constituée en fonction des forfaits qui peuvent être revendiqués dans le cadre de la convention. Des reprises sont effectuées au fur et à mesure des charges effectivement encourues.

6.7 FONDS PROPRES

Sous cette rubrique, sont inscrites les valeurs affectées au Fond d'Urgence Internationale, au Fond d'Activités Internationales, aux réserves disponibles et résultat reporté ainsi qu'aux fonds affectés marqués pour une urgence. Ces fonds sont constitués sur base des méthodes arrêtées par l'organe d'administration de l'association.

Les résultats de l'exercice sont enregistrés en fonds non affectés jusqu'à ce que ce fonds atteigne 20% du total du passif de l'ASBL. Lorsque les fonds non affectés seront à un niveau équivalent à 20% du total du passif de l'ASBL, les bonis seront ensuite affectés par décision du Conseil d'Administration.

Les dons récoltés auprès du grand public dans le cadre d'une opération d'urgence faisant suite à une catastrophe sont affectés à un fond marqué créé pour financer la réponse à cette urgence.

L'organe d'administration de l'association se réserve le droit d'affecter les dons récoltés dans le cadre d'une opération d'urgence au Fonds d'Urgence International sur proposition documentée et motivée.

6.8 PROJETS EN COURS

Une fois les fonds affectés à un projet spécifique, ils sont transférés entre deux exercices de la façon suivante :

Lorsque les fonds déjà reçus sont supérieurs aux montants effectivement dépensés, le solde est transféré au compte 46 du bilan (acomptes reçus sur commande) ;

Lorsque les fonds reçus sont inférieurs aux montants effectivement dépensés et que l'ASBL dispose d'un engagement du bailleur à en financer le solde, celui-ci est transféré en compte 41 du bilan (autres créances).

Les subsides pour financer les frais de structure de l'ASBL (appelé ci-après, contributions) sont pris en résultat de la manière suivante selon le type de projet :

Pour un projet et programme subsidié par un bailleur de fonds :

- Reconnaissance des contributions d'un projet à la clôture de celui-ci.
- Reconnaissance des contributions d'un programme annuellement sur base du forfait accordé par le bailleur appliqué sur le niveau de consommation par année du programme.

Pour un projet financé par des dons du grand public (dons sans droit de reprise) :

- Reconnaissance des contributions chaque année
- Un programme est un projet de 2 ans ou plus, pouvant être multi pays, d'un volume financier total supérieur à 1.000.000€

6.9 DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

6.10 ÉVOLUTIONS DES ACTIFS ET PASSIFS MONÉTAIRES LIBELLES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

La conversion en euros des données en monnaies étrangères est faite sur base du taux lié au transfert réalisé entre devises. Celui-ci est calculé sur base du transfert d'un compte de l'ASBL vers le/les comptes du partenaire utilisant la devise étrangère. Le taux appliqué par la banque locale lors de ce transfert devient le taux de change applicable à partir du premier jour du mois durant lequel le transfert a eu lieu et jusqu'au prochain transfert de fonds vers ce partenaire. Un taux du dollar, différent du taux US, est utilisé par pays qui utilisent cette monnaie. Ce taux est calculé de la même manière. Le solde des écarts de conversion dans une même devise est directement pris en résultat. La réévaluation des comptes en devise est annuelle et calculée sur base d'un taux de clôture du mois de décembre donné par la source inforeuro. Le solde des gains/pertes de change dans une même devise est directement pris en résultat s'il est négatif et est porté au passif du bilan s'il est positif.

6.11 INTERVENTION DE LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE DANS LES PERTES DE L'ASBL

La Croix-Rouge de Belgique intervient dans les pertes de l'ASBL qui sont générées lorsque les frais généraux réels ne peuvent être entièrement supportés par les projets. Cette intervention est considérée comme un don et est comptabilisée dans les comptes 73. Le montant maximum de l'intervention est approuvé par les organes décisionnels de la Croix-Rouge de Belgique et de l'ASBL lors de la présentation du budget.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion de la Croix-Rouge de Belgique ASBL Activités Internationales Clôture 2022

Le Conseil d'Administration fait rapport sur la gestion de la Croix-Rouge de Belgique, ASBL Activités Internationales pour l'exercice social clôturé le 31/12/2022.

Exposé fidèle sur l'évolution et les résultats des activités et sur la situation de l'organisation

La présentation des comptes annuels a pour objectif de communiquer une image fidèle de la situation de l'organisation et de ses affaires. Cette présentation se compose de : résultat par activité, résultat par département, comptes de résultat et bilan.

1. Comptes sociaux de l'ASBL Activités Internationales

L'exercice de l'ASBL Activités Internationales se clôture avec un résultat de 686.752,64 € après affectation et prélèvement. Il sera porté ce montant au compte de résultat reporté.

L'organe d'administration a décidé d'arrêter les comptes annuels dans la forme suivante :

1.1 Compte de résultats

RESULTAT ASBL AI CRB

P&L 2022	2021	2022	Var N-1
Chiffre d'affaires	20	21	1
Dons, legs et subsides	12.348	21.617	9.269
Autres produits d'exploitation	47	60	12
Produits d'exploitation	12.416	21.697	9.282
Approvisionnements et marchandise	0	0	0
Services et biens divers	-10.389	-18.482	-8.093
Rémunérations - charges sociales	-2.431	-2.520	-88
Amortissements & réduction de valeur	-4	-1	3
Autres charges d'exploitation	139	-146	-285
Charges d'exploitation	-12.686	-21.149	-8.463
Résultat d'exploitation	-270	549	818
Résultat financier	2	12	10
Résultat exceptionnel	0	0	0
Résultat d'exercice	-267	561	828
Prélèvement sur les fonds affectés	128	126	-2
Affectation aux fonds affectés	-16	0	16
Résultat après prélèvement et fonds affectés	-155	687	842

Les recettes s'élèvent à 21.697.442,88 € contre 12.415.645 € l'année précédente, soit une augmentation de plus de 74 %.

Cette augmentation des recettes s'explique principalement par une hausse des dons, legs et subsides avec les observations suivantes :

- Une hausse des dons "urgences internationales" suite à la récolte de fonds organisée par la CRB et le 1212 pour le conflit en Ukraine. Un montant de 2.753.785,60 € a été récolté et mis à la disposition de l'ASBL pour des projets humanitaires en Ukraine et dans les pays limitrophes
- Une hausse des subsides de 56,4 % (16.996.957,60 €) liée principalement à des nouveaux subsides pour le Burkina Faso. Les subsides reçus sont à mettre en parallèle des dépenses réalisées et des charges enregistrées en fonction de l'état d'avancement des projets opérationnels en cours lors de l'exercice. Cf tableau des projets.
- Une hausse des produits sur subsides de près de 60 % (958.340,73 €) liée à l'augmentation des activités sur le terrain. En effet, les produits sur subsides enregistrés sont également à mettre en parallèle des dépenses réalisées et charges enregistrées en fonction de l'état d'avancement des projets opérationnels en cours lors de l'exercice. Cf tableau des projets.

Les charges s'élèvent à 21.148.927,50 € contre 12.685.517 € l'année précédente, soit une augmentation de 66,7 %.

Cette hausse des charges s'explique principalement par :

- Une augmentation des services et biens divers :
 - o Les services et biens divers terrain ont augmenté de près de 78 % (18.280.447,03 €). Ceci représente le déploiement de nos activités sur le terrain. L'augmentation est liée principalement à l'augmentation des activités au Burkina Faso et aux activités en Ukraine/pays limitrophes.
 - o Les services et biens divers siège ont augmenté de 80 % (201K € vs 111K €) compte tenu que la sous-traitance via intérimaires est dorénavant comptabilisée sur cette ligne.
- Une très faible augmentation des rémunérations et charges sociales de 0,03 % malgré l'augmentation du volume d'activités :
 - o Au siège, elles restent stables malgré l'indexation des salaires, qui est compensée par les absences (arrêt maladie et gaps de long terme sur certaines fonctions, vu la difficulté de recruter).
 - o Sur le terrain, elles augmentent légèrement suite à l'ajout d'un poste au Burkina, compensées par des vacances de poste et des mises à disposition.
- La variation des autres charges d'exploitation est expliquée par la variation des provisions pour risques et charges (2021 avait été une année exceptionnelle compte tenu de la reprise de provision du projet DEVCO ADRN bien plus élevé qu'en 2022).

Le résultat avant affectation et prélèvement s'élève à 560.666,98 € contre -267.420 € l'année précédente.

Il est proposé au CA :

- De **prélever 55.896,66 € au FAI** des montants utilisés dans le cadre :
 - o De l'appui au soutien organisationnel au Burkina Faso, Mali, Niger, RDC, Sénégal et Burundi (52.375,66 €),
 - o Du renforcement des capacités des partenaires au Rwanda et au Sénégal (3.521 €).

- De **prélever 70.189,30 € au FUI** des montants utilisés afin de :
 - Intervenir sur les petites urgences au Sénégal, en RDC et au Burundi (50.461,39 €),
 - Couvrir les dépenses liées au déploiement ERU au Pakistan lors des inondations (10.633,83 €),
 - Renouveler et former notre pool d'ERU (9.094,08 €).

Le résultat après affectation et prélèvement s'élève à 686.752,64 € contre -154.749 € l'année précédente.

Il est proposé au CA d'affecter le bénéfice au résultat reporté.

RESULTAT PAR ACTIVITE

P&L par activité	AI	ECM/DIH	RLF	TOTAL
Chiffre d'affaires	-	21	-	21
Dons, legs et subsides	21.295	321	1	21.617
Autres produits d'exploitation	57	3	0	60
Produits d'exploitation	21.352	344	1	21.697
Approvisionnements et marchandise	-	-	-	-
Services et biens divers	- 18.229	- 74	- 10	- 18.313
Rémunérations - charges sociales	- 1.635	- 268	-	- 1.903
Amortissements & réduction de valeur	- 1	- 0	- 0	- 1
Autres charges d'exploitation	- 146	- 0	- 0	- 146
Charges d'exploitation	- 20.012	- 341	- 10	- 20.363
Résultat d'exploitation	1.340	3	- 9	1.334
Résultat financier	12	-	-	12
Résultat Exceptionnel	-	-	-	-
Résultat en coût direct du département	1.352	3	- 9	1.346
Coûts indirects du département	- 731	- 54	- 1	- 786
Prélèvement sur les fonds affectés	126	-	-	-
Affectation aux fonds affectés	-	-	-	-
Résultat après prélèvement et fonds affectés	747	- 52	- 9	687

Les principales variations par activité entre 2021 et 2022 sont :

- Le résultat des activités AI qui double, compte tenu des grandes variations expliquées ci-dessus (hausse des subsides, hausse des dons pour les urgences, non compensée de la même manière par les charges salariales),
- Le résultat d'exploitation des activités ECM DIH qui est légèrement positif.

LISTES DES PROJETS EN COURS

Pays	Projet	Contrat	Bailleur	Status en 2022	Montant	Date début	Date fin
Belgique	PA 22-26 Volet Nord	DGP41	DGD	en-cours	1.237.306	01-01-22	31-12-26
Burkina-Faso	ECHO2021	EUC21	ECHO	clôturé	3.133.798	01-02-21	31-01-22
Burkina-Faso	ECHO 2022 (HIP 2023)	EUC22	ECHO	en-cours	11.864.302	01-02-22	31-01-24
Burkina-Faso	PASANAD	EJA07	DEVCO	clôturé	2.222.222	01-06-18	31-07-22
Burkina-Faso	PPP Inception	FICR3	ECHO/FICR	en-cours	300.000	01-10-21	31-05-22
Burkina-Faso	PPP Roll Out	FICR3	ECHO	en-cours	3.055.000	01-04-22	30-04-23
Burkina-Faso	PA 22-26	DGP41+ DGP49	DGD	en-cours	1.627.837	01-01-22	31-12-26
Burkina-Faso	Appui amélioration condition sub et résilience	DGH06	DGD Huma	clôturé	1.570.000	01-07-20	30-06-22
Burkina-Faso	AMOPAH Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle	DGH08	DGD Huma	en-cours	1.818.610	01-11-21	30-10-23
Burkina-Faso	Assistance Rapide aux Personnes Affectées par les Inondations dans les régions du Centre-Nord et Nord du Burkina Faso (CDCS1)	CRFR2	CRF	en-cours	200.000	01-10-21	30-04-22
Burkina-Faso	Cofin ECHO CDCS2	EUC22	CERF	en-cours	1.530.000	01-06-22	31-05-23
Burkina-Faso	PSS (Cofin AMoPAH)	CRD06	CRD	clôturé	155.005	01-04-22	31-03-23
Burkina-Faso	Résilience (Cofin PA)	DGP41/CRD06	CRD	clôturé	43.200	01-04-22	31-03-23
Burkina-Faso	Urgence (Cofin ECHO)	EUC22	CRD	clôturé	161.334	01-06-22	31-12-22
Burkina-Faso	Projet Wash	CRBF2	CRBF	en-cours	26.000	17-12-20	16-12-24
Burkina-Faso	AAP 1 - 2022	PPE01	Ambassade de France	en-cours	1.000.000	01-07-22	30-06-23
Burkina-Faso	AAP 2 -	PPE02	Ambassade de France	en-cours	2.020.000	01-11-22	30-11-23
Burkina-Faso	Covid UE (CRBF en direct avec UE)	CRBF1	CRBF	clôturé	35.000	01-05-21	31-07-22
Burundi	PA 22-26	DGP41	DGD	en-cours	2.300.185	01-01-22	31-12-26
Burundi	Réponse locale et durable aux populations	DGH05	DGD Huma	clôturé	1.070.000	01-05-20	30-04-22
Burundi	AMOPAH Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle	DGH08	DGD Huma	en-cours	1.246.110	01-11-21	30-10-23
Burundi	DEVCO Programme Tubehoneza eau potable-	EUA08	DEVCO	en-cours	5.263.157	01-01-20	31-05-23
Mali	PA 22-26	DGP41	DGD	en-cours	1.650.720	01-01-22	31-12-26
Mali	ENABEL	PPB01	ENABEL	clôturé	554.400	12-03-18	30-03-22
Mali	AMOPAH Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle	DGH08	DGD Huma	en-cours	1.831.635	01-11-21	30-10-23
Niger	PA 22-26	DGP41	DGD	en-cours	1.954.822	01-01-22	31-12-26
Niger	PPP Inception	FICR4	FICR	en-cours	20.000	01-02-22	31-01-23
Niger	PPP Roll Out	FICR4	FICR	en-cours	360.000	01-04-22	30-04-23
Niger	AMOPAH Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle	DGH08	DGD Huma	en-cours	1.494.035	01-11-21	30-10-23
Niger	SAME		CRUK	en-cours	87.502	01-12-18	31-10-23
RDC	PA 22-26	DGP41/DGP49	DGD	en-cours	1.552.676	01-01-22	31-12-26
RDC	Amélioration accès à l'eau potable	BFS16-	Vivaqua	en-cours	100.000	01-01-22	31-12-23
Rwanda	PA 22-26	DGP41-DGP49	DGD	en-cours	1.900.676	01-01-22	31-12-26
Rwanda	Réponse locale et durable aux besoins des populations (Mahama 3)	DGH05	DGD Huma	clôturé	1.360.000	01-05-20	30-04-22
Rwanda	AMOPAH Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une	DGH08	DGD Huma	en-cours	929.610	01-11-21	30-10-23
Rwanda	BAHIA	DGH07	DGD Huma	clôturé	827.641	01-12-20	31-03-22
Sénégal	PA 22-26	DGP41	DGD	en-cours	1.809.521	01-01-22	31-12-26
Lignes transversales Multipays	PA 22-26	DGP41	DGD	en-cours	1.921.521	01-01-22	31-12-26

Le nouveau programme PA 2022-2026 accepté par la DGD pour un budget de 16M Euros (y compris 13.8M Euros de subsides) concernant 8 pays (7 au Sud et 1 au nord – la Belgique) a débuté en 2022. Le programme humanitaire Amopah pour un budget de 7M euros dans 5 pays est en cours. Le total des subsides en cours en 2022 est de 60M Euros, dont 32M au Burkina Faso.

1.2 Bilan

ACTIF

ACTIF	R 2021	R 2022	Var Y - 1
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations corporelles	1	3	2
Immobilisations financières	1	1	0
Actif immobilisé	2	4	2
Stock & Commandes en cours	0	0	0
Créances à un an au plus	2.247	6.811	4.564
Placements de trésorerie	0	0	0
Valeurs disponibles	9.945	9.676	-270
Comptes de régularisation	44	12	-31
Actif circulant	12.236	16.499	4.263
Total actif	12.238	16.503	4.265

Le total de l'actif s'élève à 16.503K € par rapport à 12.238K € l'année précédente. La variation s'explique essentiellement par une hausse des créances à recevoir.

PASSIF

PASSIF	R 2021	R 2022	Var Y - 1
Fonds social	303	303	0
Fonds affectés	2.442	2.316	-126
Résultat reporté	1.525	2.211	687
Provisions pour risques et charges	243	388	146
Fonds propres et provisions	4.512	5.218	561
Dettes à plus d'un an	0	0	0
Dettes à un an au plus	7.685	11.243	3.558
Comptes de régularisation	41	42	0
Dettes	7.726	11.285	3.559
Total passif	12.238	16.503	4.119

Il a été proposé d'affecter au compte de résultat reporté le résultat en positif de 686K €.

Le total du passif s'élève à 16.503K € par rapport à 12.238K € l'année précédente. La variation s'explique essentiellement par une hausse des subsides à reporter reprenant les financements reçus mais non encore dépensés, ainsi que par la hausse du résultat reporté suite au résultat positif de l'exercice 2022.

LES FONDS PROPRES

Les fonds propres sont composés des réserves disponibles, du résultat reporté (après écritures d'affectation et de prélèvement de l'exercice), du Fonds Activités Internationales, du Fonds d'Urgences Internationales, et des fonds affectés aux opérations spécifiques (fonds épidémies).

A la suite de la proposition d'affectation et prélèvements :

- Les fonds associatifs augmentent : pas de variation de la réserve disponible mais une augmentation du bénéfice reporté. Ils atteignent 2.514K € et représentent 15 % du pied de bilan 2022 (15 % également en 2021). Ce montant de réserve reste suffisant par rapport à l'activité même s'il n'atteint pas 20 %. Ceci nous permet de garantir une sécurité financière pour permettre à l'ASBL de continuer ses activités même en cas de choc externe soudain, d'absorber une perte sur son résultat annuel mais aussi de garantir sa solvabilité vis-à-vis de ses partenaires financiers.
- Les fonds affectés non marqués de l'ASBL, constitués du FAI et FUI et fonds épidémie, diminuent, compte tenu du prélèvement effectué. Ces fonds sont destinés à déployer la stratégie de l'ASBL, et un des enjeux de l'ASBL est de pouvoir les renflouer. Le fonds épidémie n'a pas été utilisé en 2022.

EVOLUTION FONDS AFFECTES

Les fonds affectés FAI et FUI diminuent compte tenu des prélèvements effectués. Un enjeu sera de les renflouer.

Fonds affecté / passif

Fonds Action Internationale	Dotation	R2019	R2020	R2021	R2022
Charges		222	67	15	56
Affectation du résultat au FAI		-	141	-	-
Total	1.880	1.658	1.732	1.717	1.661
Fonds Urgence Internationale	Dotation	R2019	R2020	R2021	R2022
Charges		6	48	98	70
Affectation du solde dons 1212 Indonésie		-	-	15	
Affectation du résultat au FUI		-	94	-	-
Total	742	736	783	700	630
Fonds Epidémies	Dotation	R2019	R2020	R2021	R2022
Charges		-	66	16	-
Total	105	105	40	24	24

PROVISIONS

Le compte « Provisions pour Risques et Charges » augmente de 59% par rapport à 2021 pour atteindre un montant de 388K.

Il est composé des provisions “risque bailleurs” et de la provision “risque divers”.

- La provision pour risques bailleurs, qui correspond au volume et aux risques que représentent les contrats en cours ou non encore audités pour des dépenses inéligibles s’élève à 208.269 €. Ceci comprend les reprises de provision pour les projets déjà audités.
- La provision pour risques divers a augmenté de 0 € à 180K € compte tenu des nouveaux risques avérés à provisionner. A savoir, des provisions pour le risque de non-remboursement des assurances suite à l’évacuation, la prise en charge médicale et le décès de l’un de nos collaborateurs en 2023 (147K €). De plus, une petite provision (33K €) a été effectuée pour l’éligibilité des coûts de salaire du personnel siège à la suite d’une nouvelle réglementation de ECHO.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan comprennent les accords conclus entre l’ASBL et ses bailleurs qui demandent un apport en fonds propres pour cofinancer les projets et programmes. Cet apport de fonds propres varie d’un bailleur à l’autre et peut aller de 5 % à 20 % du montant total du projet.

Ce paramètre est important dans la gestion de l’ASBL puisqu’il oriente les stratégies de recherche de cofinancement et influence directement le résultat d’une année. Afin de limiter leurs risques, les bailleurs de fonds sont attentifs aux capacités de cofinancement et au ratio de solvabilité des organisations qu’ils financent. Le tableau ci-dessous montre la nécessité d’avoir une réserve de fonds propres pour couvrir les engagements existants et pouvoir accéder à de nouveaux cofinancements.

Au 31.12.2022, le montant de nos engagements en apports propres est passé à 6.640.735,54 €, ce qui est beaucoup plus qu’en 2021 (3.898K €). En effet, l’obtention du nouveau ECHO 2022 nécessite 2.964K € de cofinancement (vs 633K pour ECHO 2021). Les équipes ont déjà trouvé des cofinancements et sécurisé des fonds pour ce projet. Le nouveau DGD PA 22-26 nécessite 3.191K € de cofinancement sur 5 ans. 177K € ont déjà été trouvés chez des partenaires externes. Des subventions de We Forest, de la chancellerie, et des recettes de l’AcaDIHmie ont également été apportées pour cofinancer le PA.

	ECHO 2022	DEVCO Pasanad	DGD 22-26	Devco Tubeho	TOTAL
Date engagement	01-02-22	01-02-18	01-01-22	01-01-20	
Durée du contrat	24 mois	4,5 ans	5 ans	3 ans	
Budget total	11.864.302,72	2.222.222,00	15.955.264,80	5.263.157,25	
Fonds financé Bailleurs	8.900.000,00	2.000.000,00	12.764.211,84	4.999.999,39	
Engagements Fonds propres	2.964.302,72	222.222,00	3.191.052,96	263.157,86	6.640.735,54
Cofinancements imputés	2.240.025,11	13.486,75	177.400,09	81.759,53	2.512.671,48
Fonds Sécurisés	724.277,61	-	-	-	724.277,61
Pistes	-	-	-	-	-
Solde FP restant à trouver	-	139.734,33	2.570.136,58	181.398,33	2.891.269,24

1.3 Conclusions

Avec un **volume financier hors du commun de 21 millions €**, l'ASBL clôture l'année 2022 avec un **résultat positif** après affectation et prélèvement. Ce résultat sera reporté au bénéfice reporté. Ceci permet à l'ASBL de maintenir un ratio acceptable entre réserves, bénéfice reporté et total du bilan (15 %). Ce montant de réserve reste suffisant par rapport à l'activité même s'il n'atteint pas 20 %. Ceci nous permet de garantir une sécurité financière pour permettre à l'ASBL de continuer ses activités même en cas de choc externe soudain, d'absorber une perte sur son résultat annuel mais aussi de garantir sa solvabilité vis-à-vis de ses partenaires financiers.

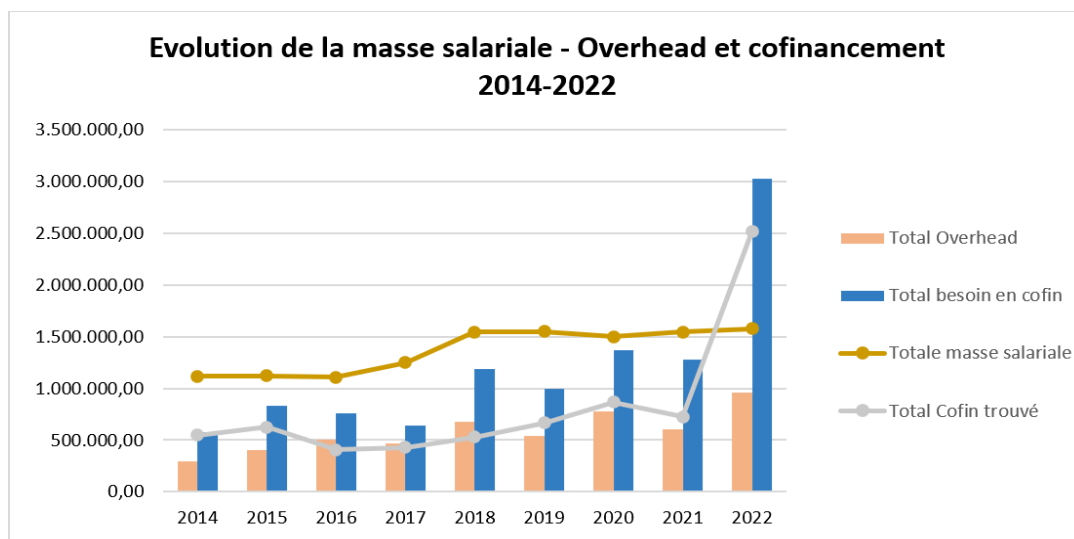
Le modèle économique reste à monitorer car il reste toujours sous tension suite au volume financier élevé qui requiert des cofinancements substantiels. De même, l'évolution du paysage du secteur qui pourrait mener à de nouvelles directives sur la répartition des overheads entre l'ASBL et ses partenaires pourrait mettre le modèle économique à risque et il devrait être repensé. En effet, celui-ci est basé sur la prise d'overheads pour couvrir la charge salariale non couverte par les subsides et pour couvrir la partie de cofinancements non trouvée chez des partenaires externes.

Avec une enveloppe stable des financements de la DG-CRB (enveloppe qui est passée à 900K en 2022), l'ASBL doit s'assurer de trouver des cofinancements dans un environnement économique de plus en plus complexe, compte tenu de la baisse des fonds alloués par les différents gouvernements pour l'aide humanitaire.

Elle doit aussi continuer à assurer l'équilibre entre la qualité et le coût de ses services afin de maximiser son impact social et répondre aux exigences bailleurs.

Les enjeux majeurs de l'ASBL pour le futur restent :

- La recherche de cofinancements pour le programme DGD 22-26 ;
- La récolte de fonds effectuée par le Marcom et le 1212, desquels nous dépendons pour la réponse aux catastrophes ;
- Le financement des ressources humaines, au siège comme sur le terrain, et l'adéquation à trouver entre les ressources nécessaires pour faire face aux exigences bailleurs de plus en plus complexes et maintenir le bien-être des collaborateurs, malgré les difficultés de financer les ressources (les overheads ne couvrant pas l'entièreté des salaires siège, et l'impossibilité de les couvrir entièrement dans les subsides) ;
- La nécessité de continuer notre travail en réseau et de développer des synergies au sein du secteur ONG et du Mouvement CRCR pour trouver des cofinancements et accroître l'impact de notre réponse ;
- La nécessité de générer des bénéfiques (ou à minima de maintenir un résultat à l'équilibre) pour permettre à nos réserves d'atteindre 20 % du pied de bilan et pour alimenter les FAI/FUI, nous permettant de déployer notre stratégie.



1.4 Détail des comptes sociaux

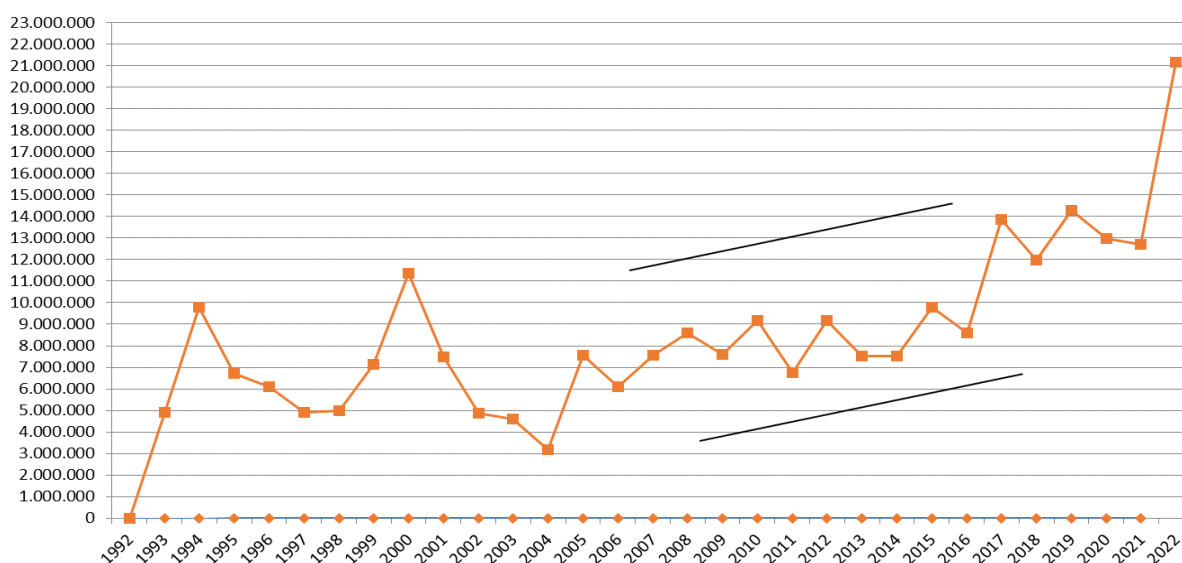
1.4.1 Compte de résultats

(En Euros)		Réalisé 2021	Réalisé 2022
70/74	Ventes et prestation	12.415.645	21.697.443
	70 Chiffre d'affaire	20.062	20.580
	73 Dons annuels	793.000	900.000
	73 Autres Dons	59.289	2.753.786
	73 Dons MCR	32.800	8.000
	73 Produit sur subsides - overheads	600.482	958.341
	73 Subsides	10.862.551	16.996.958
	Autres produits d'exploitation dont subsides à		
	74 l'emploi	47.461	59.779
60/64	Coût des ventes et prestations	12.685.517	21.148.928
	61 Services et biens divers (siège)	111.593	201.300
	61 Services et biens divers (terrain)	10.277.311	18.280.447
	62 Rémunération et charges sociales (expat)	886.603	942.713
	62 Rémunération et charges sociales (siège)	1.544.585	1.576.968
	Rémunération et charges sociales (imputation		
	67 sur projet RH siège - subsides)	-571.596	-672.135
	63 Amortissement/réduction de valeur	4.137	1.052
	63 Provision pour risques et charges	-138.970	145.540
	64 Autres charges d'exploitation	258	906
	Résultat d'exploitation	-269.872	548.515
75	Produits financiers	5.982	14.331
	75 Produits des actifs circulants	5.982	14.331
65	Charges financières	3.530	2.180
	65 Autres charges financières projets	3.530	2.180
	Résultat courant	-267.420	560.667
	76 Produits exceptionnels	-	-
762/637	Reprise provision	-	-
	764 Autres produits exceptionnels	-	-
	66 Charges exceptionnelles	-	-
	66 Autres charges exceptionnelles	-	-
	Résultat de l'exercice	-267.420	560.667
	791 PRELEV. S/ LES FONDS AFFECTES	128.283	126.086
	691 AFFECTATION AUX FONDS AFFECTES	15.612	
	Affectation au résultat reporté	-154.749	686.753

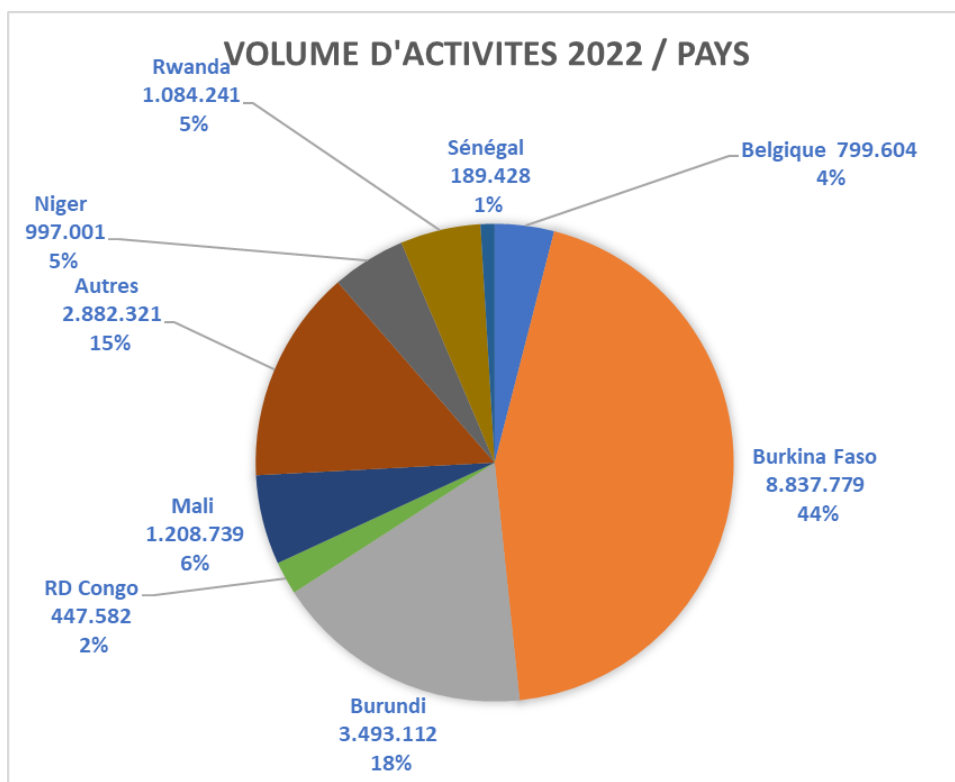
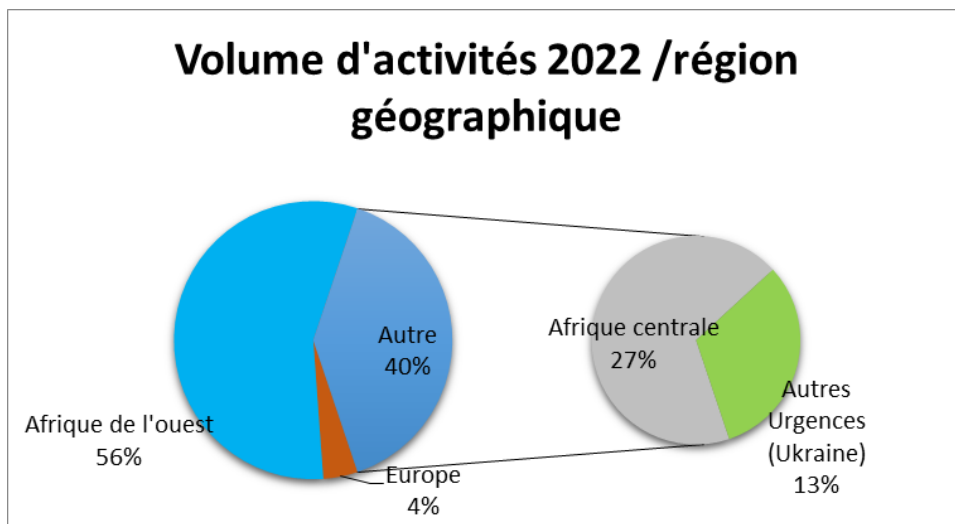
a. charges

Pour la première fois de son histoire, le volume financier atteint un montant de plus de 21 millions, bien au-delà de la fourchette historique de 7-9 millions d’euros, ou des montants moyens de ces dernières années. Celui-ci est calculé en prenant en compte le total des ventes et prestations de l’année. Cette augmentation est due d’une part, à la qualité du travail effectuée par les équipes, et qui ont donné lieu à une augmentation des subsides reçus, et d’autre part, par les près de 3 millions d’euros récoltés par la CRB et le 1212 pour répondre aux besoins en Ukraine et dans les pays limitrophes.

L’augmentation du volume n’était pas une volonté en soi, car il représente de gros enjeux pour la recherche de cofinancements et pour le respect des nombreuses exigences bailleurs pour la gestion de ces subsides. Il sera important de monitorer l’impact de cette augmentation sur les équipes et d’assurer une augmentation du cadre RH pour absorber ce volume. A moins que l’enveloppe de la DG ne soit augmentée, le volume financier de l’ASBL doit être diminuée pour assurer la pérennité du modèle économique.

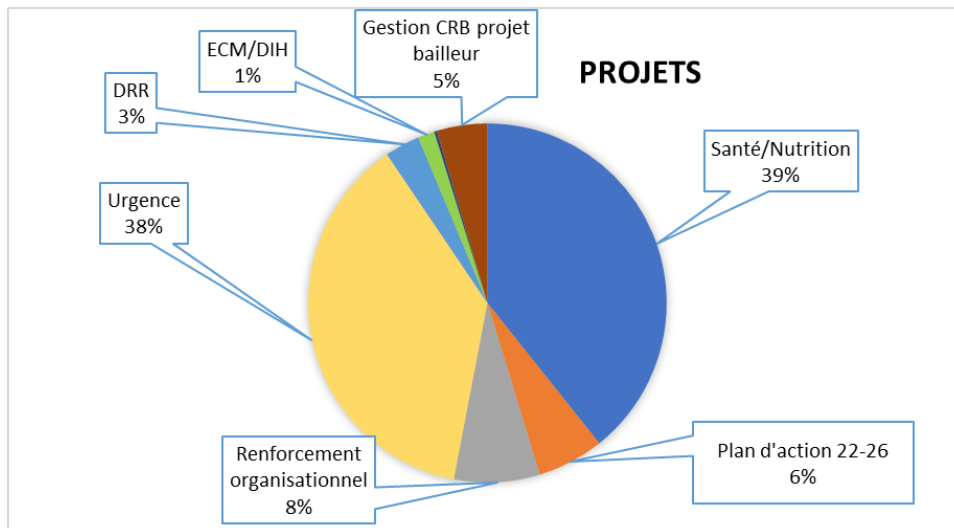
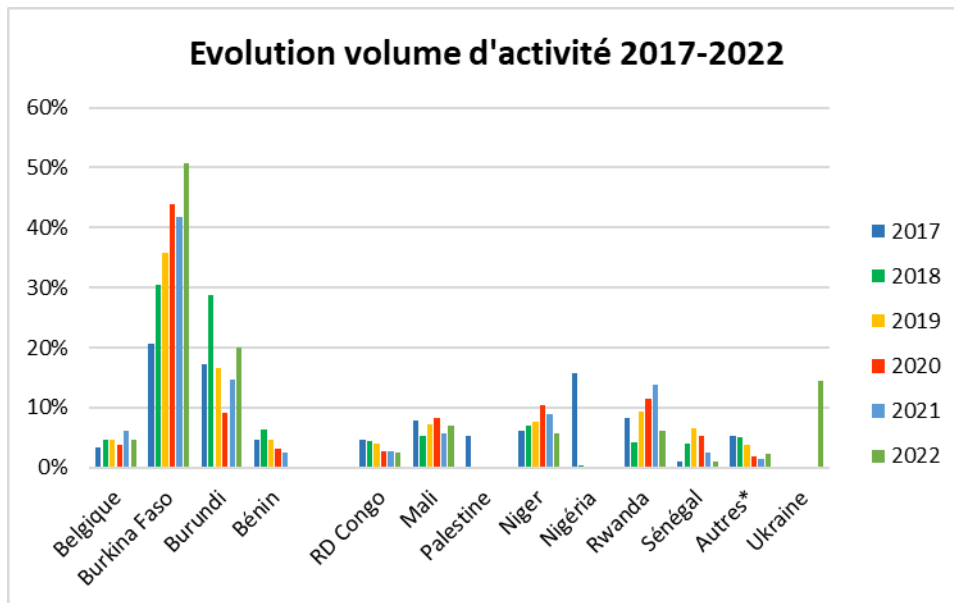


Au niveau de la répartition géographique, la majorité de nos interventions (96% hors coûts de structure) se situent hors Belgique (96 % et 4 % en Belgique vs 94/6 % en 2021). Parmi ces 96 %, 56 % sont en Afrique de l'Ouest et 27 % en Afrique centrale en appui à nos partenaires long terme, et 13 % sont en Ukraine.



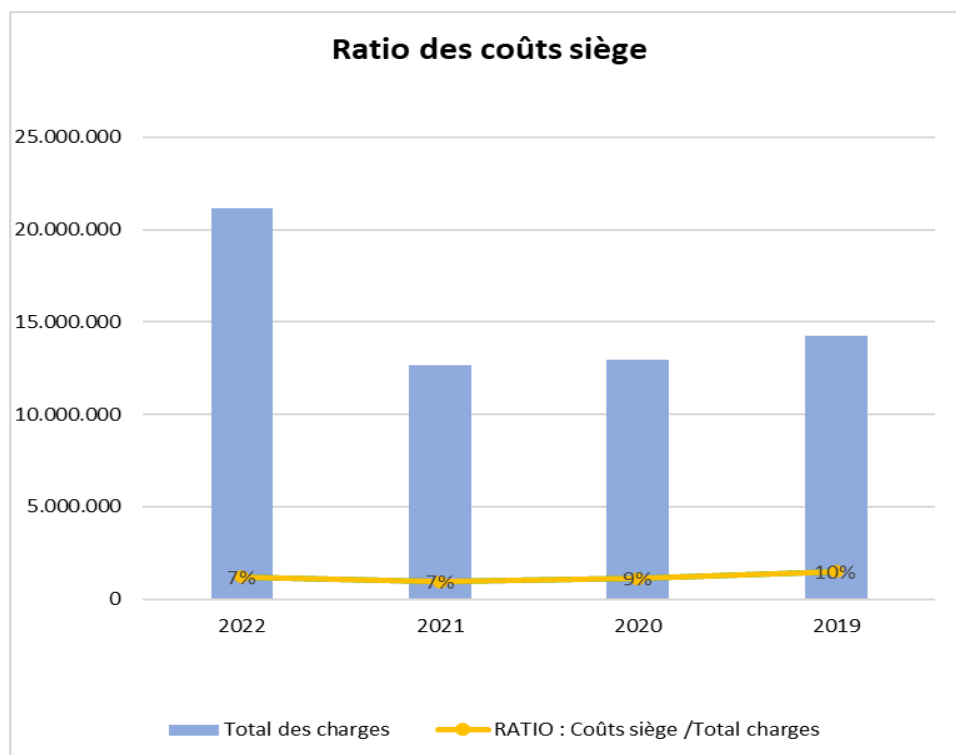
- **56 % en Afrique de l'Ouest** plus spécifiquement **au Sahel**, région très largement impactée actuellement par des situations de violence, avec une augmentation des besoins humanitaires flagrants.
 - Le Burkina Faso est pour la sixième année consécutive notre principal pays d'intervention, avec une très forte augmentation en terme de volume (8.837K vs 4.892K en 2021). En effet, avec de nouvelles sources de financements, et des nouveaux contrats bailleurs, la Croix-Rouge Burkinabè concentre 44 % de notre volume financier.
 - Le Niger voit son volume financier diminuer (5 % vs 9 % en 2021), tandis que le Mali et le Sénégal restent stables.
- **40 % en Afrique centrale** ce qui représente une hausse du volume financier par rapport à 2021 (33 %)
 - L'augmentation du volume d'activité au Burundi se poursuit suite à Devco Tubehoneza, au programme Amopah, et au nouveau Plan d'Action 22-26. Le Burundi représente désormais 18 % du volume total d'activités en 2021. Le Burundi devient notre partenaire le plus important en Afrique centrale (18 % du volume d'activité devant le Rwanda 5 % et la RDC 2 %) ;
 - La Croix-Rouge Rwandaise reste un partenaire stratégique, malgré la diminution de son volume en 2022 avec le PA 22-26 et le programme Amopah.
- La part du volume d'activités **en Belgique** reste quasi stable (4 % en 2022, 6 % en 2021, 4 % en 2020 et 5 % en 2019) et correspond aux activités de plaidoyer et de conscientisation du service Education à la Citoyenneté Mondiale et Droit International Humanitaire.
- La part du volume allouée **aux autres pays** augmente substantiellement (15 % vs 1 % en 2021), compte tenu des activités réalisées en **Ukraine** suite à la récolte de fonds 1212. L'Ukraine représente 13 %. Le reste (2 % vs 1 % en 2021) s'est également concentré dans des pays partenaires et non partenaires notamment par **le nouveau financement DREF** qui vise à préparer les SN à la mise en place d'opérations d'urgence qui feront appel au fonds DREF. Cet appui a concerné les Sociétés Nationales du Sénégal (urgence Migration), ainsi que celles de Mauritanie, du Tchad (distribution de kits NFIs et distribution de cash), de Guinée Bissau et de Gambie.

Note : le volume d'activités est calculé hors coût de structure



Le volume alloué à la réponse aux urgences a fortement augmenté compte tenu des activités réalisées en Ukraine. La santé, nutrition, résilience (plan d'action 22-26), le renforcement organisationnel et préparation aux catastrophes continuent de bien représenter la majorité de notre volume financier.

Le graphique ci-après montre l'efficacité de l'ASBL à utiliser ses fonds pour son but social et non pour son seul fonctionnement. Le ratio des coûts siège sur le total des charges se maintient à 7% comme en 2021, ratio qui était déjà inférieur à celui des autres années, et qui démontre le besoin de renforcer l'équipe du siège compte tenu du travail à effectuer.



b. Produits

Les recettes s'élèvent à 21.697K € contre 12.416K € en 2021, soit une augmentation de 74 %.

Les subsides obtenus auprès de l'Union Européenne augmentent (35 % vs 28 % en 2021), ainsi que les fonds obtenus de la part d'autres membres du mouvement CRCR (13 % vs 8 %). L'Union Européenne devient le bailleur le plus important de l'ASBL. Mais la plus grande augmentation a lieu au niveau de nos fonds propres qui ont représenté 20 % en 2022 vs 8 % en 2021.

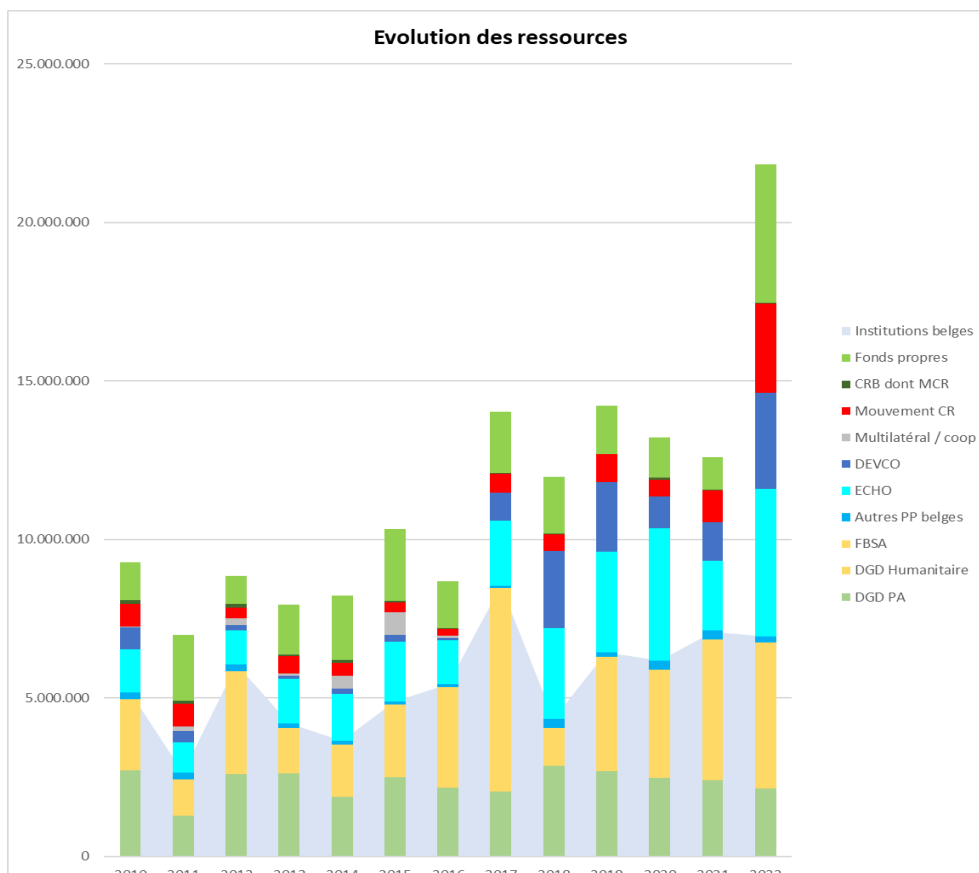
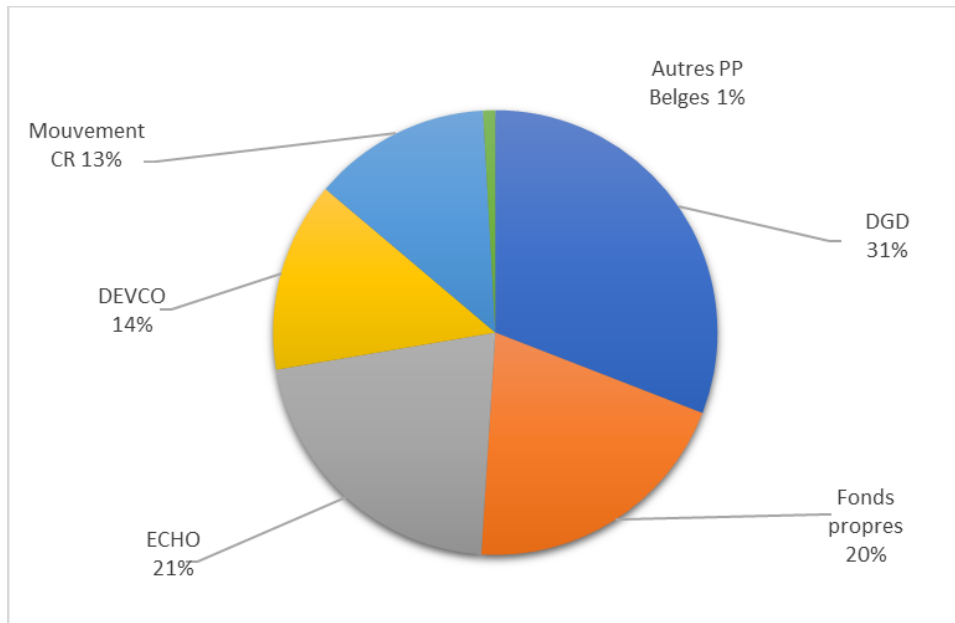
Ceux-ci sont liés à la récolte de fonds enclenchée pour l'urgence en Ukraine, qui a rapporté près de 3 millions d'euros. L'apport en fonds propres de la CRB reste toujours essentiel, non seulement pour continuer de soutenir le renforcement des sociétés nationales partenaires, mais également pour cofinancer des projets de développement, et répondre aux catastrophes qui ne sont pas médiatisables et pour lesquelles une récolte de fonds n'est pas possible.

Globalement, la part des subsides vs fonds propres obtenus par l'ASBL montre sa capacité à obtenir des subsides et des cofinancements mais montre également une grande dépendance de l'ASBL aux fonds publics.

Le Gouvernement belge reste un partenaire privilégié pour l'ASBL. La partie de subside de la DGD diminue (54 % vs 31 %) compte tenu du nouveau PA qui a débuté cette année et pour laquelle les dépenses ont été inférieures. Il est à noter une augmentation des financements humanitaires (vs PA) via l'obtention d'un subside multi pays Amopah par le gouvernement belge.

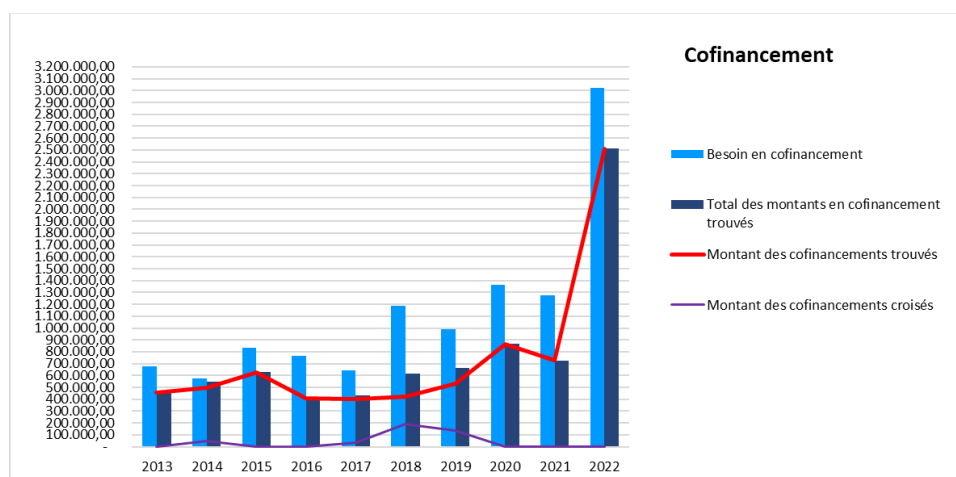
Les dons des MCR ont diminué en 2022 car la thématique n'a pas été poussée par l'équipe.

Les financements obtenus par les autres composantes du Mouvement CRCR sont également en augmentation, ce qui reflète notre capacité à forger des partenariats durables et de qualité avec d'autres SN du nord.



Le montant des dons annuels de la DG reste primordial dans la mise en œuvre des projets de nos partenaires. En effet, les programmes de développement de type long (> 12 mois), tels que le PA DGD, ECHO ou INTPA (anciennement appelé DEVCO) demandent un apport en fonds propres de la part de l'organisation signataire de la convention dans le cofinancement des activités. En 2022, les besoins en cofinancement ont augmenté substantiellement pour atteindre 6.640.735,54 €, ce qui est supérieur à 2021 (3.898K €). Ceci est dû majoritairement à l'augmentation du nouveau ECHO 2022 qui nécessite 2.964K € de cofinancement, d'avantage que le ECHO 2021 (633K). Les équipes ont déjà trouvé des cofinancements et sécurisé des fonds pour ce projet. Les besoins de cofinancement du PA DGD sont toujours importants, et doivent être trouvés sur les 5 ans du programme.

Ces besoins en cofinancement sont couverts en partie par les fonds propres, par des partenariats opérationnels et financiers avec d'autres SN du MCRCR, ou par d'autres financements institutionnels.



Pour terminer cette section, voici un point sur l'évolution des bailleurs de fonds en 2022 :

- **Le nouveau PA 2022-2026 de la DGD** a été approuvé pour un budget de 16M (y compris 13.8M de subside) concernant 8 pays (7 au Sud et 1 au nord – la Belgique). Les activités au Benin dans le cadre du précédent PA ont été clôturées.
- **ECHO HIP** : clôture de ECHO 2021 (3,1M au total) au Burkina Faso. Démarrage de ECHO 2022 (février 22 à avril 23) et avenant (5,9M au total)
- **ECHO PPP** (Pilot Programmatic Partnership) : démarrage de la phase Inception du PPP 350k € au Burkina Faso et 18k € au Niger du 01/10/21 au 30/06/22. La phase suivante la "roll out phase" a démarré mais n'a pas encore de dépenses.

- **INTPA (anciennement appelé DEVCO) :**

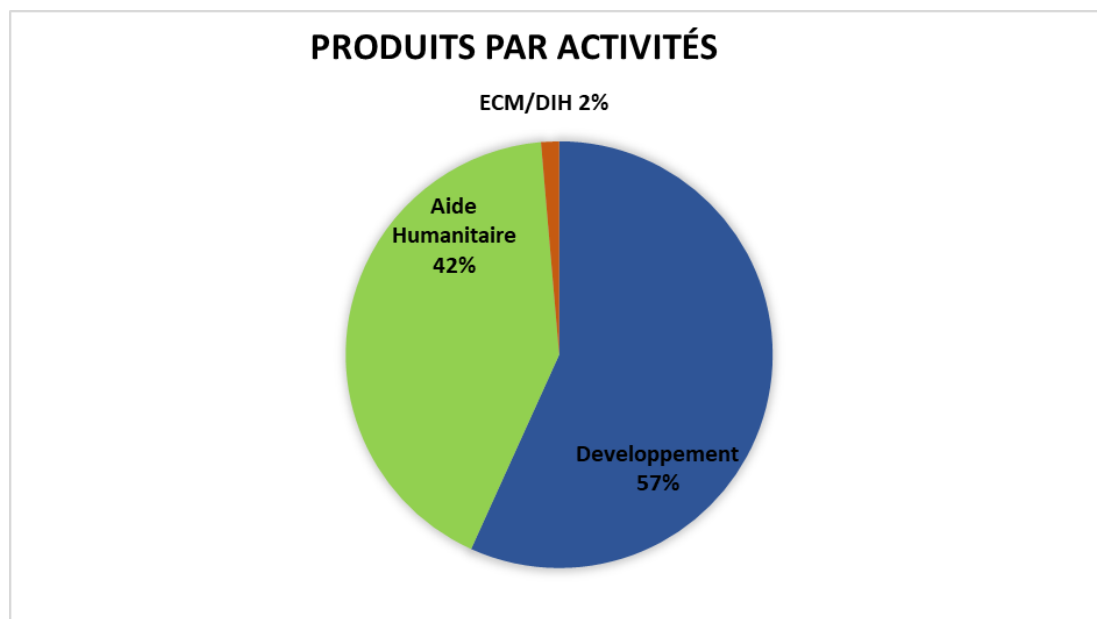
- DEVCO II au Burundi (Tubehoneza - 5M €) du 20/12/19 au 30/6/23. L'audit intermédiaire effectué sur le terrain en juillet 2022 ;
- DEVCO PASANAD au Burkina Faso du 1/6/18 au 31/7/22 (2,2M) clôturé.
- **DGD Humanitaire :**
 - Amopah : Une proposition budgétaire de 7M a été acceptée par la DGD Huma concernant un programme humanitaire sur 5 pays (Niger, Rwanda, Mali, Burkina Faso et Burundi). Le programme a commencé en novembre 2021 et court jusqu'au 30/10/2023 (2 ans).
 - Continuité du DGD Humanitaire (1,37 M €) en réponse locale et durable aux besoins des populations (Rwanda – suite Mahama ; et Burundi). Il a débuté le 1/05/20 et s'est terminé le 30/04/22 : audit externe déjà effectué.
 - Continuité du DGD Humanitaire IKEA au Burkina Faso (1,5M €) en appui et amélioration des conditions de subsistance et de résilience des populations. Il a débuté le 01/07/20 et s'est terminé le 30/06/22.
 - Projet Bahia au Rwanda du 1/11/21 au 1/11/23 (réponse aux effets secondaires du covid – 800 K pour 1 an) : audit terminé. (Le rapport est avec OXFAM)

Autres - Burkina Faso :

- Contrat ambassade Française pour 1 million d'euros (contrat AAP = Aide Alimentaire Programmé) : du 1/7/22 au 30/6/23. Projet de lutte contre la malnutrition dans les zones affectées par la crise sécuritaire dans les régions du Centre-Nord et du Sahel au Burkina Faso. : obligation d'acquisition d'un logiciel de criblage. + 2m autre contrat ambassade de France (ainsi que 2 millions d'euros correspondant à un autre contrat de l'ambassade de France.)
- Contrat CDCS (Centre de Crise et de Soutien – France) pour 1 million d'euros, du 1/6/22 au 31/5/23 : « Projet d'assistance alimentaire d'urgence rapide en faveur des personnes déplacées internes affectées par les conflits dans les régions du Sahel et du Centre-Nord au Burkina Faso dans une perspective de protection ». C'est la CRF qui est bénéficiaire de la subvention mais nous sommes partenaires. La CRF (Croix-Rouge Française) n'a pas de présence sur place. L'ASP (Accord Spécifique de Partenariat) avec la CRF vient en cofinancement d'ECHO 2022.
- Accord avec la CR Danoise pour un projet food security : début le 05.11.2021 et terminé le 01.05.2022 : l'audit a été fait. Un contrat supplémentaire de 1.200.000 Couronne D débute le 25.05.2022 : audit aura bientôt lieu.

Autres :

- UKRAINE : Fonds 12-12 récolte 2.882.646 € dont 1.000.000 € transférés à la Fédération FICR et 1.600.000 € transférés à la Croix-Rouge Luxembourgeoise + financement déploiement déléguée Roumanie/visite Ukraine/réunions mouvement Ukraine + reliquat à décider.
- Déploiement Rapid Response en Roumanie pour la Crise Ukrainienne pour 2 mois d'une déléguée CRB.
- Dépenses DREF 2022: ces revenus proviennent directement d'une négociation avec le gouvernement belge, grand donateur pour le DREF (Disaster Relief Emergency Fund - géré par la FICR). Dès qu'ils participent, nous recevons un pourcentage (2 % au total à partager entre la CRB et la RKV) de leur participation afin de pouvoir soutenir en direct les sociétés nationales à leur préparation aux catastrophes.
 - soutien à la CR Guinée Bissau en soutien au plan inondation.
 - soutien à la CR Sénégal pour préparation simulations inondations.
 - soutien à la CR Gambie pour préparation urgences saison des pluies.
 - soutien CR Tchad pour réponse dref inondations.
 - soutien CR Mauritanie pour Dref urgence inondations.



1.5 Autres éléments constitutifs du rapport de gestion

- **Règles d'évaluation**

Les règles d'évaluation des différents postes n'ont pas été modifiées par rapport à l'année précédente, malgré l'approbation par le CA de juin 2022 de modifier les règles d'évaluation. Les nouvelles règles devraient être utilisées à partir de 2023.

- **Principaux risques et incertitudes auxquels l'association est confrontée**

Sur base des paramètres actuels et mesurés par l'organe d'administration, l'association n'est confrontée à aucun risque majeur exceptionnel.

- **Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun événement important de nature à influencer la situation de l'association n'est survenu après la clôture de l'exercice.

- **Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'association**

Aucun élément qui soit susceptible d'avoir une influence sur le développement de l'association n'a été détecté pour les mois à venir et n'est à porter à la connaissance de l'assemblée générale.

- **Indication en matière de frais de recherches et développement**

Il n'y a pas d'indications spécifiques en matière de recherche et de développement.

- **Indications relatives à l'existence de succursales**

L'association ne possède pas de succursale.

Le bilan fait apparaître un résultat reporté cumulé de 2.211.341 €.

Fait à Bruxelles, le 09/06/2023.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du commissaire aux membres de l'assemblée générale de l'ASBL Croix-Rouge de Belgique, Communauté Francophone, Activités Internationales pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de l'ASBL Croix-Rouge de Belgique, Communauté Francophone, Activités Internationales (l'«Association»). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels » ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 30 juin 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation au conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 15 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de l'ASBL Croix-Rouge de Belgique, Communauté Francophone, Activités Internationales, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 16.503.110 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 560.667.

A notre avis, les Comptes Annuels de l'Association donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels" du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y comprises celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit selon les normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes :

- L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- La prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- L'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant ;
- La conclusion sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;

- Evaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des Comptes Annuels, et évaluer si les Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de l'Association.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme Belge complémentaire aux ISA applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:48 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Informations relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre

cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à 3:65 du Code des sociétés et des associations, qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Les Comptes Annuels et le rapport annuel ne nous ont pas été soumis dans les délais prévus à l'article 3:74 du Code des sociétés et associations. En conséquence, les délais relatifs à la mise à disponibilité du rapport du commissaire à l'assemblée générale tel que prévu à l'article 3:47 du Code des sociétés et associations n'était pas respecté.
- Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation du Code des sociétés et des associations ou des statuts qui devraient être mentionnées dans notre rapport

Liege, le 15 juin 2023

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Marie-Laure Moreau *

Partner

*Agissant au nom d'une SRL

23MLM0229